



Syndicat mixte DE VALORISATION TOURISTIQUE DU PIC DU MIDI (Siren : 256501883)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte ouvert
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Tarbes
Arrondissement	Tarbes
Département	Hautes-Pyrénées
Interdépartemental	oui

Date de création

Date de création	17/11/1995
Date d'effet	17/11/1995

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Autre cas
Nom du président	M. Jacques BRUNE

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Conseil Général
Numéro et libellé dans la voie	Hôtel du département
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	65000 TARBES
Téléphone	
Fax	
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	18 001
Densité moyenne	38,82

Périmètres

Nombre total de membres : 7

- Dont 4 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
65	Bagnères-de-Bigorre (216500595)	8 163
65	Barèges (216504811)	182
65	Campan (216501239)	1 394
65	Sers (216504241)	111

- Dont 1 groupement membre :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
65	CC de la Haute-Bigorre (246500482)	CC

- Dont 2 organismes publics :

Organismes adhérant au groupement
DEPARTEMENT DES HAUTES PYRENEES (226500015)
REGION DE MIDI PYRENEES (233100015)

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement
Autres
- Autres
<i>Ce syndicat mixte a pour objet la réalisation et le suivi du projet de valorisation touristique du Pic, comprenant l'amélioration des dessertes et l'aménagement de la partie des locaux du sommet, hors bâtiment interministériel, qui ne sont plus utilisés par l'Observatoire Midi-Pyrénées de l'Université Paul Sabatier, ainsi que l'aménagement et la gestion de l'aire du Pic du Midi sur l'autoroute A64 à Saint-Laurent-de-Neste. Les installations du sommet du Pic du Midi et de ses accès demeurent partie du domaine public de l'Etat. Le syndicat, pur mener à bien sa mission, a passé avec celui-ci une convention. Il peut par ailleurs réaliser tous emprunts nécessaires, solliciter et encaisser toutes subventions éventuelles, faire recouvrer les participations des collectivités adhérentes et celles des bénéficiaires de toute action du syndicat. Il peut assurer la maîtrise d'ouvrage de toute opération d'étude, d'animation d'investissements et de promotion, ainsi que tous les travaux en rapport avec son objet. Enfin, il peut mettre en oeuvre l'exploitation commerciale du site, soit directement en créant une régie à autonomie financière, soit indirectement, par l'intermédiaire de partenaires, délégataire privé ou société d'économie mixte.</i>

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2016 - millésimée 2013)